



**Enquête**

**Les Territoires de projet  
au service des politiques  
de transition énergétique**



crédit : Olga Lomcat



**TERRITOIRES DE PROJET**

**Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays**

# Édito



Face aux défis climatiques et environnementaux croissants, notre engagement en faveur de la transition énergétique doit s'intensifier. Symboles de diversité et d'équilibre complexes, **nos territoires sont les témoins fragiles des impacts du changement climatique**. Pour y faire face, nous connaissons d'ores et déjà les éléments d'une politique de transition **articulant l'adaptation à l'indispensable atténuation**.

L'accélération de la **rénovation thermique de nos bâtiments** est un premier impératif. En modernisant nos infrastructures, nous réduisons notre consommation d'énergie et offrons un cadre de vie plus confortable et sain à nos habitants.

Le **déploiement des énergies renouvelables** s'impose comme une évidence. Les ressources naturelles de notre territoire, comme l'énergie solaire et hydroélectrique, sont des atouts majeurs. En les exploitant de manière raisonnée et attentive à leurs impacts, nous assurons une production d'énergie propre et locale, créatrice d'activité non délocalisable et d'autonomie.

Nous devons aussi adopter un mode de vie plus sobre et conscient de notre empreinte écologique. **La résilience énergétique n'est pas une contrainte**, mais une opportunité pour améliorer notre qualité de vie, repenser nos infrastructures et nos organisations, tout en étant attentif aux besoins des plus vulnérables.

Pour cela, les services publics doivent recevoir les moyens nécessaires et **rester au plus près des territoires**. Pour les repenser, travaillons-y ensemble et à l'écoute de tous, dans une démarche concertée avec les habitants..

Pierre **LEROY**

Président Commission Transition écologique, ANPP - Territoires de projet, Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras



Dix ans. C'est ce qui nous séparera bientôt de l'Accord de Paris. Chaque année, amenant son lot de record de températures et d'événements climatiques sévères, nous rappelle à notre conviction commune : **l'urgence est à la décarbonation massive, efficace et rapide**.

Industrie, transport, bâtiment... Aucun secteur ne peut faire l'économie de cette transition. En tant qu'énergéticien nous le savons : **décarboner, c'est d'abord consommer moins, et c'est aussi consommer mieux**. Consommer moins carboné et bannir les énergies fossiles au bilan carbone lourd, c'est aussi ça, contribuer à notre mission de sobriété et d'efficacité.

Les territoires l'ont bien compris, et sont en première ligne dans ce combat. Votre enquête le montre : **votre mobilisation, celle de la proximité et de l'action immédiate, est gage d'efficacité et de mise en œuvre au plus près des citoyens**. Rénovation thermique des bâtiments, sobriété énergétique, exploitation du potentiel local d'énergies renouvelables sont autant de leviers, à la main des territoires, pour lutter contre le dérèglement climatique. La somme de ces programmes, rendus cohérents par la planification territoriale, porte ses fruits du court au long terme.

C'est fort de cette certitude que nous devons nous tourner vers de nouvelles clefs : l'électrification des transports légers, lourds et en commun, le développement des pompes à chaleur dans l'habitat neuf et rénové ainsi que dans le tertiaire, ou encore l'électrification de nos industries, en sont quelques exemples.

Il nous revient à tous, acteurs des territoires, de poursuivre dans cette voie.

Guillaume **FLACHAT**

Directeur Développement des Territoires, EDF – Direction Territoires et Action Régionale

**La transition énergétique**, sans en porter le nom à l'époque, a fait l'objet de l'attention des politiques publiques **dès les années 1970-80**, à la suite du premier choc pétrolier. La recherche d'une moindre dépendance aux pays producteurs de pétrole et le déploiement de l'énergie nucléaire en sont alors les premiers leviers identifiés.

**La lutte contre le changement climatique** qui s'engage dans les années 1990 impose l'énergie comme principal cheval de bataille. **Décarboner** la production, **améliorer l'efficacité énergétique** des systèmes techniques et **limiter les usages** forment un triptyque guidant l'action publique en la matière. **Les collectivités locales en sont partie prenante** et fortement incitées, avec le déploiement d'outils de planification et de gestion depuis 20 ans.

De PCAET en TEPOS, du CRTE au Conseil en énergie partagé, les dispositifs se multiplient pour accompagner et engager les collectivités et les acteurs des territoires.

**En 2022**, et pour la première fois depuis la mise en service de son parc nucléaire, **la France a été importatrice nette d'électricité**, alors même que la hausse du prix de l'électricité connaissait un pic tarifaire, en lien avec la crise ukrainienne. Cette situation inédite a fait prendre conscience de **notre vulnérabilité face à l'aléa de la disponibilité de l'énergie**.

En réponse, outre le bouclier tarifaire adopté par le gouvernement, **les mesures de sobriété ont été promues comme principale action de résilience énergétique** par les particuliers, mais aussi les entreprises et les collectivités locales.

**Mais aujourd'hui, qu'en est-il ? D'où provient l'énergie consommée ? Pour quels usages ?** Ces questions se trouvent au cœur des réflexions qui fondent les politiques de transition énergétique des territoires, et singulièrement des Pays et PETR.

À travers leur mission de coordination des politiques publiques, de mutualisation des ressources, dans une approche prospective et donc stratégique, **les Territoires de projet offrent un cadre adéquat à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétiques territorialisées**.

À ce titre, ANPP - Territoires de projet a souhaité dresser un panorama des actions des Pays et PETR en matière de politique énergétique territorialisée, et plus spécifiquement concernant la rénovation thermique, l'efficacité et la sobriété énergétique, mais aussi en termes de production.

# Rénovation thermique des bâtiments

## Contexte

Pris ensemble, le résidentiel et le tertiaire représentaient 40% de la consommation d'énergie finale en 2022 (respectivement 28% et 16%<sup>1</sup>). La même année, environ 38,5% des dépenses totales d'énergie des consommateurs finaux correspondaient à ces deux secteurs confondus, les plaçant au second rang des secteurs de consommation, après les transports (42%).

Répartition de la consommation d'énergie par secteur



Répartition des émissions de GES par secteur



Source : MTECT

Sur le plan des émissions, le résidentiel et le tertiaire représentaient 16% du total des GES émis, dont deux tiers pour le premier. Plus précisément, les consommations d'énergie dans le résidentiel sont ainsi ventilées :

- 63% pour le chauffage
- 18% pour les usages spécifiques (appareils électroniques et électriques)
- 12% pour l'eau chaude sanitaire
- 6% pour la cuisson
- Moins de 1% (0,4) pour la climatisation<sup>2</sup>

Dans les bâtiments tertiaires, elles se répartissent telles que<sup>3</sup> :

- 64% dues aux usages climatiques : 46% de chauffage, 9% de refroidissement / climatisation, 9% d'eau chaude sanitaire
- 27% dues à des usages spécifiques : éclairage, informatique, numérique...
- 5% pour de la cuisson
- 4% d'autres usages

Pour les collectivités, l'enjeu consiste à la fois à inciter la rénovation et à répondre aux besoins des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire, tout en portant une attention à son propre patrimoine. En France, les bâtiments du secteur tertiaire représentent près d'un milliard de m<sup>2</sup>, dont 380 millions de m<sup>2</sup> sont des bâtiments publics. Sur ce total, "**le parc immobilier tertiaire des collectivités territoriales** est estimé quant à lui à **280 millions de m<sup>2</sup>**, soit environ 27 % du parc tertiaire national. Les bâtiments scolaires (écoles, collèges, lycées) correspondent à environ 150 millions de mètres carrés"<sup>4</sup>.

L'effort à réaliser par les collectivités est non seulement important, mais aussi structurel pour la politique énergétique, locale et nationale, *a fortiori* lorsque **81%** des dépenses énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux et que **75%** des dépenses des collectivités locales sont allouées aux bâtiments<sup>5</sup>. À ce titre, les propriétaires ou exploitants d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public dont les bâtiments cumulent 1.000m<sup>2</sup> et plus doivent réduire leurs consommations d'énergie de 40% à 2030, puis de 50% à 2040, jusqu'à -60% en 2050<sup>6</sup>. Des programmes comme [ACTEE >>](#) proposent des ressources utiles aux collectivités désireuses de s'engager dans cette voie.

1 [Bilan énergétique de la France pour 2022 >>](#)

2 On suppose des différences importantes entre les régions hexagonales et ultramarines sur ce point.

3 [CESER Pays de la Loire >>](#)

4 Rapport d'information n°3871 de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

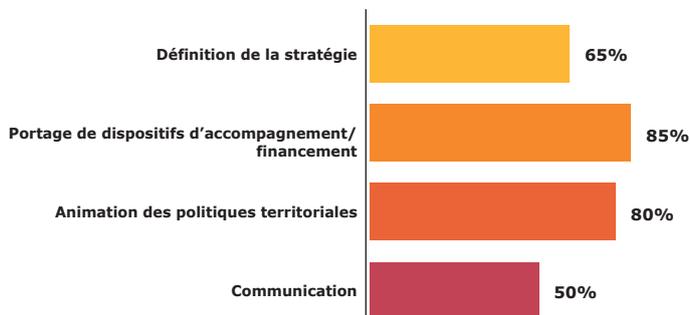
5 [Intercommunalités de France, Focus environnement, janvier 2023 >>](#)

6 [MTECT, « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales : Comprendre et se lancer » >>](#)

## Les PETR, acteurs planificateurs et d'accompagnement

**90%** des Territoires de projet sont **mobilisés sur la rénovation des bâtiments**. Porteurs des documents et des outils de planification pour le compte de leurs EPCI membres, la stratégie territoriale est définie à leur niveau dans **6 cas sur 10**. Dans certains cas, ils assurent également la maîtrise d'ouvrage, en complément des EPCI et des communes du territoire.

### Interventions des Territoires de projet

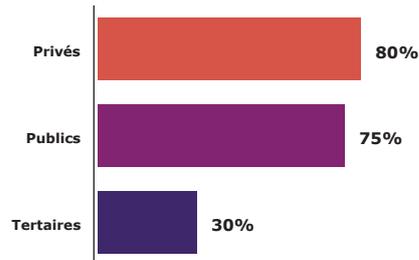


À ce jour, **75 Territoires de projet** (sur les 268 que compte la France, soit 62% du territoire et 47% de la population française) **portent la mission de service public de la performance énergétique de l'habitat**, pour près de 7 millions de Français (12% de la population), pour 6.600 communes (sur 34.944, soit 19%), essentiellement en milieu rural. De manière générale, les PETR jouent un rôle de coordination verticale et horizontale et sont porteurs d'une grande variété de dispositifs et de partenariats. Cela se traduit dans leur participation

à des réseaux nationaux comme les TEPOS, qui abordent l'énergie dans une démarche de développement local, les partenariats avec les départements pour le déploiement du Service public de la rénovation de l'habitat, *via* les contrats régionaux pour la rénovation thermique ou encore les opérations pour l'amélioration de l'habitat avec l'ANAH.

**Dotés d'une ingénierie financière solide**, les Territoires de projet mobilisent de multiples canaux de financement - contrats territoriaux, CEE, appels à projets, programmes des agences nationales, fonds européens, etc. Ils sont ainsi à même d'**orienter les porteurs de projets** vers les financements adéquats, voire d'**apporter un appui à la construction des plans de financement** pour les collectivités en mal d'ingénierie.

### Profil des bâtiments rénovés



## La preuve par l'exemple

### Le Dialogue Territorial Énergie au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (BEGQ)

La transition des modes de production et de consommation des ressources nécessite préparation des territoires et concertation entre les parties prenantes. Sur le territoire du PETR du BEGQ, le Dialogue Territorial Énergie entend mobiliser les élus, les énergéticiens, les associations environnementales ainsi que les citoyens autour des enjeux énergétiques et de sobriété, par la mise en valeur des outils encourageant la mutualisation des usages et la modularité des espaces.

Ce dialogue s'appuie sur des connaissances scientifiques et sur des méthodologies participatives permettant d'aboutir à une prise de décision collaborative et éclairée. Les ateliers, formations et conférences réalisés en présence d'experts favorisent l'émergence d'une réflexion sur les impacts des comportements individuels et collectifs. La montée en compétence découlant de ces temps d'échanges doit permettre la formulation d'orientations, en envisageant les contraintes environnementales, économiques, écologiques et politiques.

Ainsi, l'intention générale de cette concertation est d'engager un travail multidimensionnel tant sur les thématiques Énergie, Eau, Biodiversité, Paysages, que sur les structures institutionnelles et financières des communes. Par une mise en situation de concertation en amont des projets, il s'agit d'intégrer les acteurs locaux aux processus de décisions ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie énergétique du territoire.

[En savoir ++ >>](#)



### Information et mise en relation dans le Mâconnais Sud Bourgogne

En partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, le PETR organise depuis quatre ans un Forum de la rénovation énergétique. Sur deux jours, ce forum a pour objectif d'informer tant les professionnels que les particuliers. Une première journée, davantage technique et adressée aux professionnels, vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre pairs et l'information sur les évolutions techniques, réglementaires, financements, etc., lors de points techniques. La seconde journée, plus grand public, permet aux habitants de s'informer sur les aides financières, les matériaux, les formes de rénovation, notamment en visitant des chantiers de rénovation.

[En savoir + >>](#)



### Accueil, information et accompagnement du public en Pays de Langres

À l'instar de nombreux Territoires de projet, le PETR du Pays de Langres porte le service public de la rénovation, en s'appuyant ici sur le financement de la Région Grand-Est et de l'ADEME.

« L'ingénierie territoriale au service de la rénovation énergétique », pourrait-on dire. Le service offre ainsi un guichet unique pour la rénovation énergétique, à l'adresse des particuliers et des professionnels du territoire. Le Pays porte également un Programme d'intérêt général (PIG) qui vise, sur deux communautés de communes, l'accompagnement des propriétaires occupants dans la rénovation énergétique de leur logement. Ce programme poursuit les objectifs de résorption de la précarité énergétique et du mal-logement et la maîtrise des coûts de l'énergie pour les ménages.

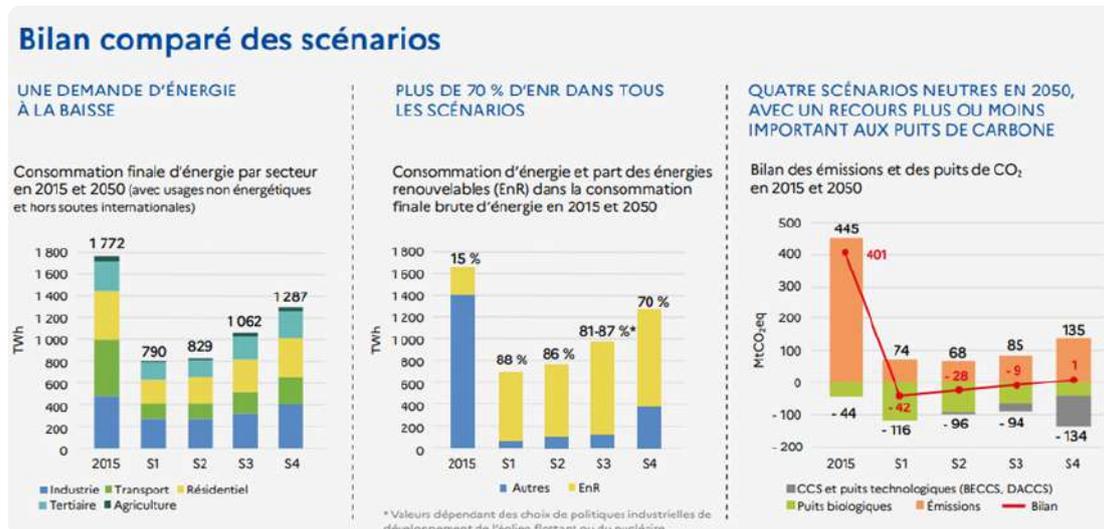
[En savoir + >>](#)



# Sobriété énergétique

## Contexte

La sobriété énergétique constitue l'un des **principaux leviers de l'atténuation et de l'adaptation**. Pour l'ADEME, il s'agit de **questionner nos besoins et leurs impacts sur l'environnement** pour les satisfaire de la manière la plus sobre possible, voire de réduire la demande en énergie en limitant notre demande de biens et de services. La sobriété - des particuliers, des administrations, des entreprises - peut contribuer à hauteur de **28% à la réduction** de la demande en énergie<sup>7</sup>.



En l'absence d'actions en faveur de la sobriété, le scénario 4 (S4) se révèle bien moins ambitieux et plus incertain dans sa capacité à répondre aux enjeux.

## Les scénarios de l'ADEME

Présentés dans une [synthèse >>](#), les scénarios "Les futurs en transition" de l'ADEME ont inclus la sobriété à des degrés divers, du premier faisant le pari de la frugalité jusqu'au quatrième dit "réparateur". Il apparaît qu'en complément de l'efficacité énergétique, à laquelle la rénovation thermique contribue grandement, la sobriété est l'un des principaux leviers de la décarbonation de l'activité humaine. Y renoncer revient à s'en remettre à des développements technologiques à long terme et pour l'heure hypothétiques.

Les scénarios 1 et 2 font le choix de s'appuyer davantage sur la sobriété, et dépendent ainsi moins d'autres solutions, liées aux évolutions technologiques, mais aussi d'autres ressources faiblement disponibles. Il privilégie néanmoins un changement des comportements de consommation, très ancrés et, pour cette raison, difficiles à questionner. Trois voies sont explorées par l'ADEME :

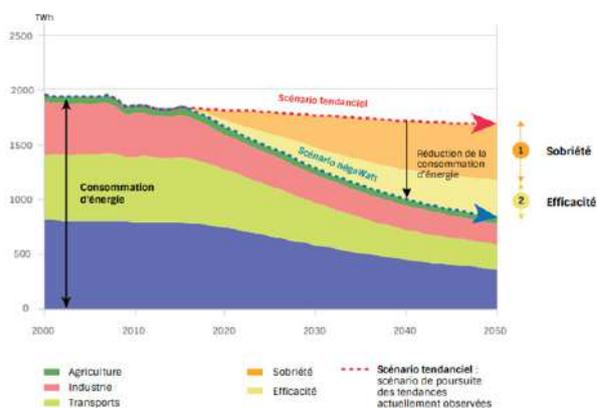
- La chasse aux gaspillages, aux économies (d'énergie, d'eau, de matière) qui peut représenter jusqu'à 10% d'économie de gaz et d'électricité
- Développer les infrastructures et services nécessaires aux changements de pratiques (pistes cyclables, aires de covoiturage, véhicules libre-service, plateformes de réemplois, etc.)
- La transformation des normes sociales, nécessairement opérée sur le temps long et requérant un changement des représentations, des discours et des pratiques comme des business models à grande échelle

<sup>7</sup> Association négaWatt, « La sobriété énergétique. Pour une société plus juste et plus durable » >>

## La sobriété, un triple enjeu écologique, économique et social

Sur le plan de la sobriété, **les Territoires de projet sont largement pourvoyeurs de bonnes pratiques et de solutions** à l'attention des acteurs du territoire, démarche qu'ils inscrivent dans les outils de planification, la formation des élus, l'accompagnement en ingénierie pour analyser les consommations et les gisements de sobriété.

### Évolution de la consommation d'énergie finale dans le scénario négaWatt, entre 2000 et 2050



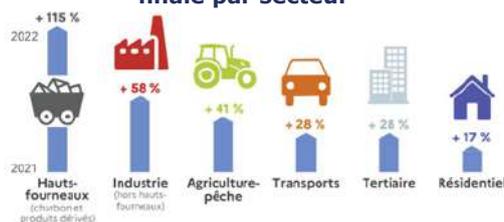
Source : association négaWatt

Leur action s'oriente essentiellement vers les **consommations des collectivités** du territoire (bâtiments et équipements publics, transports, etc.) **et des habitants** (pratiques dans et hors du logement) **La sobriété répond ici à une triple nécessité.**

Il s'agit d'abord de **limiter la consommation d'énergie** primaire (nucléaire, pétrole, gaz, etc.) et la production de GES liée à leur consommation dans l'ensemble des activités en modifiant les pratiques des administrations, des particuliers et des professionnels. Pour cela, de nombreux outils d'information existent, sur la sobriété en général et sur les mesures spécifiques à chaque secteur<sup>8</sup>.

La flambée des prix de l'énergie que la France et l'Europe ont connue en 2022 - 2023 a mis en lumière **le besoin de sobriété pour assurer la résilience face aux aléas économiques et géopolitiques.** En 2022, la dépense en énergie conjointe des ménages, entreprises et administrations a progressé de presque 20%, avec pour conséquence une forte tension sur les budgets. La sobriété représente ainsi une sécurité supplémentaire face à la fluctuation des cours de l'énergie.

### Évolution des prix de la consommation finale par secteur



Source : MTECT

Enfin, **la politique sociale ne saurait se passer de la sobriété comme mesure de protection** des ménages et des populations, *a fortiori* les plus vulnérables, et d'amélioration de la qualité de vie de tous. D'une part, il s'agit de limiter les effets des aléas énergétiques et climatiques par l'adoption de pratiques sobres et leur accompagnement par les collectivités. D'autre part, la promotion de modes de vie plus sobres doit s'accompagner de leur amélioration<sup>9</sup>. "Consommer moins pour consommer mieux". On retrouve, par exemple, ces éléments dans certains projets alimentaires territoriaux, où la proximité producteur-mangeur contribue à la fois à réduire l'intensité carbone de l'alimentation, mais aussi à améliorer la qualité de l'assiette de la population, comme les élèves d'une école.

<sup>8</sup> [Collectivités >>>](#), [entreprises >>>](#)

<sup>9</sup> [IDDRI, « Poser les bases d'une politique de sobriété collective » >>>](#)

## La preuve par l'exemple

### Mesurer pour plus de sobriété en Pays Sud Toulousain

Grâce au fonds Territoire à énergie positive (TEPOS), le Pays propose aux collectivités et aux particuliers un service de télérelève des consommations d'énergie. Celui-ci permet aux bénéficiaires de suivre la consommation d'énergie de leur(s) bâtiment(s) et de mesurer l'impact des travaux de maîtrise de l'énergie. À partir du bilan de consommation, le Conseiller en énergie partagée du territoire peut alors accompagner les communes dans l'analyse des données et l'identification des meilleures solutions de réduction de leurs consommations, du changement des pratiques à la rénovation.

[En savoir + >>](#)



### LIFE LETsGO4 Climate, l'Europe de la sobriété en Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Coordonné par la Région Centre-Val de Loire, le projet européen vise à accompagner les territoires volontaires dans leur démarche de transition énergétique, en lien avec les PCAET. Trois champs d'action y sont inscrits :

- L'accélération de la production d'EnR
- La diminution des consommations d'énergie
- L'émergence de communautés d'énergie

Le programme promeut l'émergence de nouveaux modes de gouvernance de la transition énergétique, notamment par l'implication de collectifs citoyens aux côtés des collectivités, des associations et des acteurs socio-économiques. Dans le Territoire de projet, quatre ateliers citoyens ont contribué à cette dynamique ; le premier portant sur la connaissance du territoire (énergies, actions sur le territoire, la démarche LIFE), le second sur les projets qui animent la communauté d'énergie, le troisième invitant à visiter des sites de mise en œuvre de la transition et un dernier de définition de projets concrets.

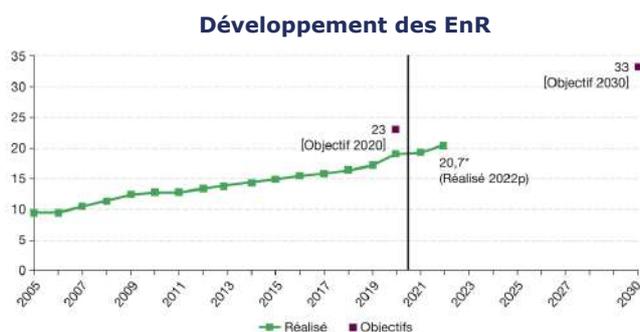
[En savoir + >>](#)



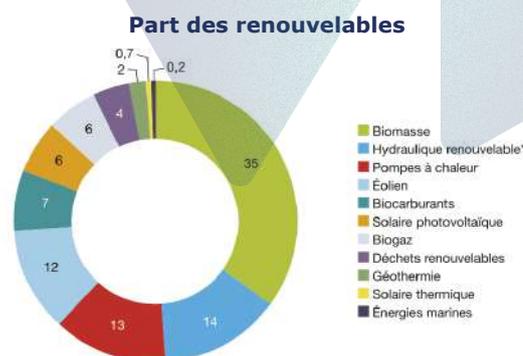
## Production d'énergie renouvelable

Alors que le code de l'énergie prévoyait de porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à l'horizon 2020 et à plus de 33% en 2030, force est de constater que **la France prend du retard**. En 2023, 20,7% de l'énergie finale consommée est d'origine renouvelable. Une part substantielle de cette énergie est fournie par la biomasse, puis l'hydraulique, la géothermie et l'éolien.

La progression depuis 2015 est notamment due à l'essor de l'éolien, des pompes à chaleur et du photovoltaïque. La biomasse, et principalement le bois, reste de loin le gisement de renouvelable le plus exploité.



Source : Chiffres 2023 de l'énergie. MTECT



Source : Chiffres 2023 de l'énergie. MTECT

Entre relative décentralisation de la production d'électricité, accélération du déploiement des énergies renouvelables, multiplication des réseaux de chaleur, etc., **près de 8 Territoires de projet sur 10 sont mobilisés sur la production d'EnR**.

Ils sont à la fois des **accompagnateurs** des porteurs de projets, dans l'**identification des gisements** et des solutions, mais aussi des **partenaires** de l'ADEME, via le contrat de chaleur renouvelable ou le COT EnR<sup>1</sup>, des départements et des filières. **Actifs sur la planification**, les PETR sont également porteurs d'une multitude de dispositifs et le principal guichet pour les projets sur le territoire. Là encore, les financements captés sont nombreux et diversifiés. État, agences, région et financement sur fonds propres, notamment pour de l'ingénierie.



<sup>1</sup> [Dispositifs COT EnR >>>](#)

## La preuve par l'exemple

### Soutien aux EnR citoyennes en Pays Midi-Quercy

Le projet "Midi Quercy Énergies Citoyennes" vise à créer une structure coopérative d'intérêt collectif, dont l'objet est le développement, l'investissement et l'exploitation d'unités de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire du Pays Midi Quercy (PMQ).

La SCIC a pour objectifs de :

- Rapprocher les lieux de production des lieux de consommation
- Relocaliser les décisions à prendre au plus près des producteurs et des consommateurs
- De la valeur sociale, en créant une dynamique de projet, en regroupant des sociétaires dont le dialogue permettra un équilibre et une cohésion du territoire plus forte autour des questions sociales et environnementales
- De la valeur économique, en développant une entreprise rentable, dont les profits seront distribués équitablement, et majoritairement orientés vers la transition énergétique et écologique du territoire

[En savoir + >>](#)



### Paysages de la transition énergétique en Pays Sundgau

L'idée de paysage de l'énergie<sup>10</sup> renvoie au rapport entre les énergies, les ressources du territoire et ses paysages, trois composantes de son identité et du lien avec les habitants. Le changement climatique, ses effets et les solutions qu'il implique ont un impact sur les paysages et appellent à les intégrer dans une même approche.

À travers son Plan de paysage, le Pays entend :

- Faire le lien entre ressources locales, production d'énergies renouvelables et consommation
- Intégrer les attentes des acteurs locaux dans la stratégie énergétique et paysagère
- Favoriser la mise en œuvre de projets permettant de valoriser les ressources et les paysages urbains, forestiers, agricoles, etc., du Sundgau.

Croisant l'identification des unités paysagères, des pressions subies sur le territoire (p. ex. l'étalement urbain) et les enjeux paysagers sous de multiples dimensions (état des ceintures vertes, absence de document de planification, effets du dérèglement climatique, etc.), le Plan détermine le potentiel de chaque EnR, du plus important au plus faible.

De là, des orientations sont définies afin de faire coexister les différents enjeux écologiques (dérèglement climatique, mais aussi aménités du territoire), économiques et sociaux. Un ambitieux scénario à 2050, avec un mix énergétique 100% renouvelable, est tiré de ces travaux.

[En savoir + >>](#)



<sup>10</sup> Brühne, Thomas, et al. « Les paysages postmodernes de l'énergie en Rhénanie-Palatinat ». *Revue Géographique de l'Est*, vol. 55, n° vol. 55 / n°1-2, 1-2, janvier 2015.

Point focal de la lutte contre le réchauffement climatique depuis les années 1990-2000, **les questions d'énergie se sont inscrites au cœur des préoccupations des citoyens et au centre des politiques** territoriales. Des quelques saisies précoces dans des territoires enclavés ou pionniers notamment sur les sujets de production d'énergie, nous sommes aujourd'hui passés à une appropriation bien plus large. **Les documents de planification et l'évolution de leur cadre réglementaire** ont contribué au renforcement des enjeux climat-énergie partout en France.

À cette occasion, **d'autres enjeux s'y sont articulés. Budgétaires**, à l'heure des fluctuations des cours mondiaux de l'énergie et des contraintes des collectivités. **Économiques et sociales**, lorsque la précarité énergétique touche des millions de foyers. **Démocratiques**, également, quand des collectifs citoyens se proposent d'agir dans un champ où la puissance publique reste prépondérante et les ressources financières nécessaires peu accessibles en dehors des grands groupes.

**L'efficacité énergétique**, à laquelle la rénovation thermique des bâtiments contribue grandement, est **longtemps restée l'angle principal** de la maîtrise de l'énergie. Bien qu'essentielle et indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone et de stabilisation de la température moyenne du globe,

### **Nos recommandations pour la poursuite de politiques ambitieuses en matière de transition énergétique**

- Maintenir le service public de la rénovation de l'habitat au plus près des territoires, afin d'assurer la congruence des besoins et des moyens
- Engager, à l'échelle du Territoire de projet, une réflexion sur sa trajectoire de sobriété et des mesures concrètes en la matière, incluant toutes ses composantes citoyennes, productives et publiques et s'appuyant sur les instances des Pays et PETR (conseil syndical, conférence des maires, conseil de développement)
- Renforcer l'ingénierie du développement local et des transitions par le 1% ingénierie
- Coordonner la politique d'atténuation et d'adaptation (PCAET, CRTE, SCoT etc.) à l'échelle du bassin de vie pour en assurer la cohérence et garantir la cohésion des territoires plutôt qu'un développement local en pointillé
- Mobiliser les nouveaux cadres de discussion du financement de l'action publique locale (CRTE, COP territoriales) pour orienter et renforcer la dimension environnement-climat des opérations, tous secteurs confondus
- Priser les coopérations territoriales et multiniveaux (région, national, Europe) dans le domaine énergétique, non seulement en inscrivant un volet à la stratégie des dispositifs, mais aussi en évaluant la possibilité action par action
- Miser sur la capacité des Territoires de projet pour l'identification et le soutien aux projets de production d'énergies renouvelables, dans une perspective de développement local et intégrée aux enjeux socio-économiques du territoire

elle ne saurait se suffire à elle-même. Ainsi, **la sobriété**, qui appelle à des transformations importantes du comportement des organisations publiques et privées, des institutions et des individus, **est considérée à présent comme un pilier d'égale importance**. Ne se limitant pas à des changements d'attitudes, elle suppose de **(re)penser les pratiques en relation avec les infrastructures, les productions et consommations**, à l'aune de nouveaux critères.

Dans cet effort de construction des politiques d'efficacité, de sobriété et de production d'énergie renouvelable, **les Territoires de projet ont acquis une position centrale à travers la France**. Tant **sur le plan stratégique**, incontournable pour se projeter dans le futur du territoire, que **de la coordination** des politiques locales et **de la mutualisation** des ressources, notamment d'ingénierie. En effet, ces politiques complexes et coûteuses requièrent soit des moyens propres importants, soit une capacité renforcée d'émarger à des aides de l'État, aux programmes CEE ou encore d'accompagner les collectifs citoyens dans leurs projets. **Leur rôle de pivot entre collectivités et acteurs socio-économiques** grâce au Conseil de développement constitue une force d'entraînement des multiples acteurs du territoire et de coalition des volontés, pour un développement local équilibré et empreint des objectifs de la transition écologique.

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

ANPP - Territoires de projet  
22 rue de JOUBERT – 75009 PARIS

**Directeur de publication :** Michael RESTIER, Directeur

**Analyse réalisée par** Romain VILLION, Chargé de mission



**TERRITOIRES DE PROJET**

[www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)